

Distribution des revenus

Dividende prévisionnel 2018 (avant imposition)	10,80 €
Acomptes de distribution 2018	
1 ^{er} trimestre (versement le 20/04/2018)	2,70 €
2 ^e trimestre (versement le 20/07/2018)	2,70 €
Prochain acompte prévu vers le 22/10/2018	
En 2018, nous prévoyons de verser pour les 3 premiers acomptes 2,70 € par part (soit 10,80 € par part sur une base annuelle) et d'ajuster le dernier acompte en fonction du résultat 2018 et du prévisionnel de l'année suivante.	

Chiffres clés

	31/12/16	31/12/17	30/06/18
Nombre d'immeubles ⁽¹⁾	81	116	114
Surface totale (en m ²)	354 276	476 832	473 336
Taux d'occupation financier ⁽¹⁾	92,59 % ⁽⁵⁾	89,21 % ⁽⁵⁾	89,06 %
Capital social (en €)	1 086 185 400	1 248 583 200	1 311 375 600
Valeur de réalisation par part (en €) ⁽¹⁾	245,08	247,97	247,97
Valeur ISF par part (en €) ⁽⁴⁾	254,67	-	-
Valeur IFI résident (en €) ⁽⁵⁾	-	235,57	-
Valeur IFI non résident (en €) ⁽⁵⁾	-	217,40	-
Dividende brut par part (en €) avant imposition ⁽²⁾	11,50	11,18	5,40
Capitalisation (en €)	2 013 063 608	2 380 631 968	2 552 811 168
Nombre de parts	7 241 236	8 323 888	8 742 504
Nombre d'associés	26 486	28 289	29 286
Prix de souscription par part (en €)	278,00	286,00	292,00
Prix de retrait par part (en €)	254,67	262,00	267,50

(1) Voir glossaire.

(2) Montant cumulé à la fin de la période.

(3) Taux annuel.

(4) Valeur ISF (Impôt sur la Fortune) jusqu'au 31/12/2016.

(5) Valeur IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) à partir du 31/12/2017.

Chers Associés,

Au 1^{er} trimestre 2018, la croissance économique française a ralenti, atteignant 0,2 % sur 3 mois, contre 0,7 % au trimestre précédent. Dans le même temps, le taux de chômage en métropole* a augmenté de +0,3 point et se situe à 8,9 % de la population active.

La confiance des ménages en diminution au 2^e trimestre est redevenue inférieure de 3 % à sa moyenne de longue période (100) pour la 1^{ère} fois depuis fin 2016.

Les commercialisations de bureaux ont atteint 644 100 m² au 2^e trimestre 2018. Au 1^{er} semestre 2018, 1,3 million de m² ont été commercialisés, + 15 % sur 1 an, un plus haut niveau d'activité en 10 ans, favorisée par de nombreuses transactions > 5 000 m², et des transactions de petite et moyenne taille. L'offre immédiate de bureaux en Ile-de-France a diminué de -12 % sur 1 an, avec 3,1 millions de m² de bureaux vacants au 30 juin. La rareté de l'offre demeure très forte dans les quartiers les plus recherchés de Paris.

Cette rareté croissante pour les localisations centrales a favorisé une hausse des loyers faciaux, en particulier dans Paris. Les avantages commerciaux octroyés ont diminué au 1^{er} trimestre 2018, mais restent élevés en moyenne : 20,8 % du loyer facial pour les transactions franciliennes > 1 000 m², avec une forte hétérogénéité selon les secteurs.

L'indice du climat des affaires du commerce de détail** en légère baisse au 2^e trimestre reste encore favorable se situant à 6 % environ au-dessus de la moyenne historique. Compte tenu de la mutation du secteur du commerce, enseignes et investisseurs restent très sélectifs, au profit des meilleurs emplacements.

Pour les investissements avec des volumes en hausse sur 1 an, le 1^{er} semestre a été actif, avec plus de 10 Mds € investis en France. Les investissements > 100 M€ ont notamment tiré les volumes, de même que les investisseurs provenant de l'étranger.

L'offre de produits sur le marché devrait augmenter au 2^e semestre. En effet, l'anticipation d'une future remontée des taux par certains investisseurs et la modification de la convention fiscale franco-luxembourgeoise pourraient accélérer encore les ventes.

Le taux de rendement prime pour les bureaux est resté stable au 2^e trimestre, autour de 3 %.

Au 2^e trimestre 2018, le taux d'occupation financier de Rivoli Avenir Patrimoine ressort à 89,06 %, en légère hausse par rapport au trimestre précédent. Les principaux immeubles concernés par cette vacance financière sont Clichy (United), Marseille (Les Docks) et Lyon (Le Quatuor reloué à 63 % depuis le 01/06/2018). Des démarches de commercialisation active sont en place et plusieurs contacts sérieux sont en cours avec de potentiels locataires.

La collecte nette de retrait et de frais s'élève à 60 M€ au cours de ce trimestre. Elle a permis début juillet l'acquisition de l'immeuble El Portico à Madrid pour 56 M€, 1^{er} actif de votre SCPI en Espagne détenu à hauteur de 47 % via une SCI. Cet immeuble multi locataire situé dans un quartier recherché, est loué à 98 % auprès de 9 locataires.

La vente de l'immeuble situé avenue du Coq à Paris a été signée fin juin pour 57,5 M€, prix supérieur à la valeur d'expertise et en forte plus-value par rapport à son prix d'acquisition. Sur cet immeuble tout le travail de valorisation a été réalisé ce qui a permis d'atteindre un haut niveau d'appréciation compte tenu du marché actuel.

Nous vous rappelons également que la valorisation des immeubles de Rivoli Avenir Patrimoine a permis de constater une progression de la valeur de réalisation au 31/12/2017, ce qui s'est traduit par une hausse du prix de souscription sur le marché primaire à 292 € par part à compter du 1^{er} mai 2018 (soit un prix de retrait de 267,50 € par part).

La distribution du trimestre s'établit à 2,70 € par part en phase avec l'objectif de distribution prévu en 2018 de 10,80 € par part (2,70 € par part par trimestre et ajustement le dernier trimestre en fonction du résultat 2018 et du prévisionnel de l'année suivante). Cette distribution sera exclusivement constituée de plus value immobilière réalisée par la vente d'un immeuble ce trimestre. Le résultat comptable permettra ainsi de doter le report à nouveau de Rivoli Avenir Patrimoine.

Vous avez été consultés sur le projet de fusion-absorption de Gemmeo Commerce (Gemmeo), SCPI de Commerces d'une capitalisation de 88 M€ gérée par Amundi Immobilier, par votre SCPI Rivoli Avenir Patrimoine (RAP). Les Assemblées Générales Extraordinaires de Gemmeo et RAP du 13/07/2018 (sur 2^e convocations) ont voté très favorablement à ce projet. A la suite de cette décision, un courrier a été envoyé aux associés de Gemmeo sur le traitement de leurs rompus. A l'issue de cette opération d'échange des parts, ces associés deviendront des associés de RAP fin août. Ce processus n'aura pas d'impact sur la distribution d'acompte du 2^e trimestre qui reviendra aux associés historiques de RAP, ni sur la possibilité de souscriptions/retraits sur le marché primaire de votre SCPI. Pour toute question sur la fusion/absorption vous pouvez contacter Amundi Immobilier (coordonnées p.4).

Bien cordialement.

Anne Duperche Rabant, Gérante de la SCPI

* Au sens du Bureau International du Travail.

** Indications sur les prévisions de ventes et de commandes des commerçants.

Source : Brokers, Insee, Immostat, BIT.

Situation locative du trimestre (Toutes les données sont indiquées en quote-part Rivoli Avenir Patrimoine)

Principales locations / relocations

Adresse	Type de surface	Relocation / Location	Surface (en m ²)	Date d'effet	Durée du bail	Dernier loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel HT/HC* (en K€)
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	Location	2 958	01/06/2018	9 ans ferme	732	664
50 quai Charles Pasqua - 92300 LEVALLOIS PERRET	Bureaux	Location	678	01/04/2018	3/6/9 ans	374	259
5/7 esplanade du Général du Gaulle 92400 COURBEVOIE (8,76 % de la SCI)	Bureaux	Location	293	30/05/2018	3/6/9 ans	173	167
100 avenue de Verdun 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE	Bureaux	Location	1 232	01/05/2018	3/6/9 ans	206	149

* Hors Taxes/Hors Charges.

Principales libérations

Adresse	Type de surface	Surface (en m ²)	Date d'effet	Perte annuelle de loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)
25 boulevard Gabriel Péri - 92240 MALAKOFF	Bureaux	2 572	30/06/2018	954	853
18-24 rue Garibaldi - 69006 LYON	Bureaux	3 931	30/04/2018	789	743
94 rue de Provence - 75009 PARIS (50 % de la SCI)	Bureaux	765	30/06/2018	400	367
9-11 allée de l'Arche - 92400 COURBEVOIE (25 % de la SCI)	Bureaux	692	30/06/2018	368	346
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS	Bureaux	561	30/04/2018	184	201

* Hors Taxes/Hors Charges

Principaux travaux en cours

Adresse	Type de surface	Surface (m ²)	Montant HT* (en K€)	Date prévisionnelle fin de travaux	Nature des travaux
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	4 726	822	15/04/2018	Remise en état des bureaux vacants, du hall et des paliers d'étages - 63 % reloué au 01/06/2018
2/10 rue Marceau - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (17 % de l'indivision)	Bureaux	N/A	89	01/05/2018	Réfection des étanchéités de toiture
43 quai de Grenelle - 75015 PARIS (50 % de la SCI)	Bureaux	N/A	59	30/06/2018	Aménagement salle de sport

* Hors Taxes.

Principaux manques à gagner locatifs

Adresse	Type de surface	Surface vacante (m ²)	Loyer annuel de marché HT/HC (en K€)*	Commentaires / Actions menées
6 boulevard Douaumont - 92 110 CLICHY	Bureaux	3 155	1 140	Commercialisation en cours
10 place de la Joliette - 13002 MARSEILLE (21,50 % de la SAS)	Bureaux	17 079	808	Recherche de locataire en cours
18-24 rue Garibaldi - 69006 LYON	Bureaux	3 931	743	Départ du locataire fin avril 2018
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	1 768	345	Fin des travaux de rénovation le 15/04/2018 ; recherche de locataire en cours

* Hors Taxes/Hors charges - ** VEFA : vente en l'état futur d'achèvement.

Évolution du patrimoine (Toutes les données sont indiquées en quote-part Rivoli Avenir Patrimoine)

Acquisitions

Aucune acquisition au cours du 2^e trimestre 2018.

Cessions

Adresse	Type d'actif	V/PV****	Surface (en m ²)	Valeur nette comptable (en €)	Date de vente	Prix de vente HD***** (en €)
5/7 avenue du Coq - 75009 PARIS	Bureaux	V	4 120	18 663 240	29/06/2018	57 550 000
Cour des Maréchaux - 68100 MULHOUSE	Commerces	V	1 000	2 212 332	24/05/2018	250 000

**** Vente (V) / Promesse de vente (PV) - ***** Hors Droits de mutation.

Marché des parts

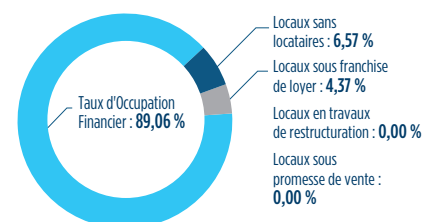
Marché primaire

	2017	2 ^e trimestre 2018	Total année 2018
Souscriptions			
Nombre de parts	1 287 257	260 856	500 337
Montant (en €)	361 680 430	75 243 876	143 735 442
Demande de Retraits			
Nombre de parts	204 605	36 769	81 721
Montant (en €)	53 256 913	9 786 422	21 563 846
Nombre de parts en attente de retrait	-	-	-

Marché de gré à gré

Aucune part n'a été échangée sur le marché de gré à gré au cours du 2^e trimestre 2018.

Taux d'occupation financier du 2^e trimestre 2018 : 89,06 %



Le taux d'occupation du 2^e trimestre 2018 est de 89,06 % contre 88,87 % au 1^{er} trimestre 2018.

Taux d'encaissement

Le taux d'encaissement du 2^e trimestre 2018 est de 95,20 % contre 94,36 % au 1^{er} trimestre 2018.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts

Depuis le 1^{er} mai 2018 (conformément à la publication au BALO du 20/04/2018), le prix de souscription est de 292 € (dont 24,50 € de frais de souscription) et le prix de retrait est de 267,50 €.

Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du sixième mois suivant la date de souscription.

Minimum de souscription : jusqu'au 30 avril 2018, 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 430 € prime d'émission incluse. A compter du 1^{er} mai 2018, 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 460 € prime d'émission incluse.

Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion. Le prix de retrait ne peut être supérieur au prix de souscription en vigueur au jour du retrait diminué de la commission de souscription.

Un même associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois. Un associé ne peut déposer une nouvelle demande de retrait que lorsque la précédente demande de retrait a été totalement satisfaite ou annulée.

Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

Les demandes de retrait doivent être compensées par des souscriptions. Par conséquent, un associé peut obtenir le remboursement de ses parts à condition qu'il y ait, pour faire droit à sa demande de retrait, des demandes de souscriptions d'un montant suffisant.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs demandes de retrait, inscrites sur le registre et représentant au moins 10 % des parts de la SCPI n'étaient pas satisfaites dans un délai de douze mois, la Société de Gestion, conformément à l'article L. 214-59 du Code Monétaire et Financier, en informerait sans délai l'Autorité des Marchés Financiers et convoquerait une Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois suivant cette information.

La Société de Gestion proposerait à l'Assemblée Générale la cession partielle ou totale du patrimoine et toute autre mesure appropriée (cession par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le registre tenu par la Société de Gestion).

Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

Performances

Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de rentabilité interne (TRI) à 5 ans :	4,78 %	Taux de rentabilité interne (TRI) à 10 ans :	8,31 %
---	--------	--	--------

Taux de distribution sur valeur de marché ⁽¹⁾

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Distribution	11,18 €	11,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,73 €	13,00 €	13,00 €	12,00 €	10,00 €
dont revenus non récurrents en % ^(*)	9,93 %	3,57 %	8,32 %	16,00 %	6,88 %	7,92 %	25,61 %	18,31 %	0,46 %	0,00 %	0,00 %
Prix n	280,97 € ⁽²⁾	278,00 €	265,41 € ⁽²⁾	260,00 €	260,00 €	260,39 €	232,25 €	216,65 €	195,30 €	192,07 €	178,00 €
Taux de distribution	3,98 %	4,14 %	4,71 %	4,81 %	4,81 %	4,80 %	5,48 %	5,99 %	6,65 %	6,17 %	5,56 %

(*) Revenus non récurrents = recours au report à nouveau et distribution de plus-values immobilières.

(1) Correspond au dividende brut (non optant au PFL jusqu'en 2012) versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part des plus-values distribués) divisé par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(2) Le prix de souscription a évolué de 260 € à 278 € le 01/07/2015. - (3) Le prix de souscription a évolué de 278 € à 286 € le 01/05/2017.

Variation du prix moyen de la part frais et droits inclus sur l'année ⁽⁴⁾

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Prix n	280,97 €	278,00 €	265,41 €	260,00 €	260,00 €	260,39 €	232,25 €	216,65 €	195,30 €	192,07 €	178,00 €
Variation n/n-1	1,07 %	4,74 %	2,08 %	0,00 %	-0,15 %	12,12 %	7,20 %	10,93 %	1,68 %	7,90 %	1,03 %

(4) Se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A savoir ce trimestre

Vie sociale

Assemblée Générale Annuelle

Au cours de l'Assemblée Générale de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE du 15 juin 2018, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité.

Renouvellement du Conseil de Surveillance

Candidats réélus :
Monsieur Pierre LE BOULERE,
Madame Maëlle BRIENS,
Monsieur Jean-Philippe RICHON,
Monsieur Dominique DUTHOIT.

Assemblée Générale Extraordinaire : projet de fusion-absorption

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2018 (seconde convocation), toutes les résolutions relatives au projet de fusion-absorption de la SCPI Gemmeo Commerce par la SCPI Rivoli Avenir Patrimoine ont été adoptées à la majorité.

Dans ce cadre, 3 membres du Conseil de Surveillance de Gemmeo ont été désignés comme censeurs (participent au Conseil de Surveillance mais ne prennent pas part aux votes) :

- Menhir Aedificium représenté par Monsieur Lucien Tullio,
- Monsieur Hervé Hiard,
- Monsieur Alain Mazué.

Le nouvel espace privé sur Amundi-immobilier.com

Depuis le 25 avril 2018, un nouvel espace privé vous offre de multiples services : détail de votre portefeuille, ordres en attente d'exécution, duplicatas de toutes les informations envoyées par Amundi Immobilier, et bien d'autres informations. *Pour le découvrir, rendez-vous en page 4.*

Option dispense de prélèvement à la source

Demande de dispense du prélèvement obligatoire à titre d'acompte sur capitaux mobiliers ayant la nature d'intérêts pour l'année 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus de placement perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France sont imposés au PFU (Prélèvement forfaitaire unique) ou, sur option exercée sur la déclaration des revenus, au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Ces revenus supportent un prélèvement obligatoire (taxation forfaitaire par défaut au taux de 12,8 % ou, sur option, barème progressif) retenu à la source par l'établissement financier. Ce prélèvement s'analyse comme un acompte sur l'impôt sur le revenu dû. Vous pouvez toutefois être dispensé de cet acompte si votre revenu fiscal de référence établi au titre des revenus 2017 ne dépasse pas 25 000 € pour une personne célibataire, divorcée ou veuve et 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune.

Jusqu'au 30 novembre 2018, vous avez la possibilité de demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers ayant nature d'intérêts à percevoir en 2019. Vous pouvez effectuer cette démarche à l'aide du formulaire joint au présent bulletin trimestriel.

À défaut de dispense, le prélèvement réalisé s'imputera sur l'impôt sur le revenu (taxation forfaitaire par défaut au taux de 12,8 % ou, sur option, barème progressif) dû au titre de l'année 2019. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué par l'administration fiscale.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles, et des revenus financiers générés par le placement de la trésorerie disponible.

Plus-values immobilières :

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : valeur IFI

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2018 sur le patrimoine immobilier. Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers directs ou indirects. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de retrait de la part au 1^{er} janvier de l'année n. Chaque année, la Société de Gestion définit le ratio immobilier à appliquer à la valeur de retrait. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait au 31 décembre de l'année n-1.

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers ayant la nature d'intérêts perçus par la SCPI peuvent désormais être soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % décomposée en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % et en prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %.

À noter qu'il est possible d'opter, dans la déclaration des revenus, pour l'imposition au barème progressif de l'IR en lieu et place du PFU.

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8 % doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu.

Glossaire

Taux d'occupation financier : rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. Les locaux non-loués représentant la vacance financière correspondent aux actifs : sans locataires, sous franchise de loyer, en travaux de restructuration et sous promesse de vente.

Franchise : négociation entre le bailleur et le locataire d'une gratuité de loyer pendant une période définie permettant notamment d'accompagner le locataire dans la prise en charge de la surface louée. Cet accompagnement commercial permet d'éviter au locataire un double loyer pendant la période des travaux d'aménagements, et couvre une partie de ces travaux et le coût du déménagement.

Valeur de réalisation : somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs et passifs en tenant compte des plus-values latentes sur actifs financiers.

Prix de souscription (prix d'achat) : déterminé par la Société de Gestion et payé par l'acquéreur, il s'entend frais inclus.

Prix de retrait (prix de vente) : déterminé par la Société de Gestion, il s'entend net de frais.

SCI : Société Civile Immobilière.

OPPCI : Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.

Immeubles : cela inclut les immeubles livrés et en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

Plus d'informations

Rendez vous sur le site amundi-immobilier.com



Connectez-vous sur votre nouvel espace privé

- Retrouvez votre portefeuille, vos ordres en attente d'exécution, vos duplicatas d'informations fiscales annuelles archivées, et tous les documents qu'Amundi Immobilier vous envoie périodiquement.
- Demandez à recevoir une notification chaque fois qu'un document est mis à disposition dans cet espace.

Pour y accéder c'est simple !

- Cliquez sur le bouton " CONNEXION Espace privé" et saisissez votre référence client et votre code postal.
- Vous recevrez un mot de passe provisoire par SMS, courriel ou courrier postal selon votre choix.



Besoin d'aide ? Retrouvez Antoine sur le site pour :

- répondre à vos questions sur les produits, actualités, calendriers (fiscalité, Assemblée Générale ...),
- accéder à un grand nombre de documents,
- préciser les formalités à accomplir dans la gestion de votre produit.

Contactez Amundi Immobilier

associe-amundi-immobilier@amundi.com

0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30)
(0,12 €/mn + coût d'un appel)

Amundi Immobilier - Gestion des associés
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE SCPI de Bureaux à capital variable

Visa AMF SCPI n°12-18 du 24/07/2012 et n° 17-13 du 05/05/2017. Siège Social : 91/93 Boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15.

Société de gestion : Amundi Immobilier, 91-93, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France
SA au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033. Site internet : www.amundi-immobilier.com
Conception graphique : art'6 - Réalisation : Imp. J. Hiver S.A.S. - Paris
Crédit photo : Christophe Audebert et @myphotoagency